



RAPPORT DES ACTIVITES DE PARCEM, EXERCICE 2015



Bujumbura mars 2016

RAPPORT DES ACTIVITES DE PARCEM, EXERCICE 2015

(1^{er} janvier – 20 novembre 2015)

INTRODUCTION	5
CHAP I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION.....	6
A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION.....	6
B. PRESENTATION DE PARCEM « THINK TANK » BURUNDAIS.....	7
1. Vision du PARCEM.....	7
2. Mission du PARCEM.....	7
3. Objectifs de PARCEM.....	7
4. Atouts.....	8
5. Domaine d'intervention.....	8
6. Devise.....	8
CHAP II. ACTIVITES REALISEES	9
I. CONTRIBUTION A L'ERADICATION DE LA CORRUPTION ET DES MALVERSATIONS ECONOMIQUES	9
1. Investigation sur les actes soupçonnés de corruption et des infractions connexes dénoncés.	9

2. Faire le suivi et plaider pour la mise en application de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC).....10
3. Collecte de documentations.....11
4. Activités de formation et de sensibilisation.....13

II. CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE EN MATIERE DE SUIVI BUDGETAIRE.....14

III. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DE LA CULTURE DU LEADERSHIP AU NIVEAU LOCAL ETCENTRAL.....16

IV. CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT ET DES VALEURS DEMOCRATIQUES.....19

1. CONSOLIDATION DE LA PAIX EN PERIODE ELECTORALE 2015 ET DE CRISE POLITIQUE.....19

2. DROITS DE L'HOMME.....23

1) Les procédures d'arrestation dans les communes de MURAMVYA.....23

a. Visite dans les milieux carcéraux (cachots communaux et prison centrale de Muramvya).....23

b. Organisation d'un atelier d'échange et de validation du 23 /6/2015.....24

2) Renforcer le leadership féminin en milieu rural en droits socio-économiques.....	25
3) Elaboration d'une fiche signalétique des organisations féminines de Bujumbura Rural.....	27
CONCLUSION.....	29

RAPPORT DES ACTIVITES DE PARCEM, EXERCICE 2015

(1^{er} janvier – 20 novembre 2015)

INTRODUCTION

L'année 2015 a été une année particulière suite au contexte socio-politique qui a prévalu dans le Pays. En effet, depuis le 26 avril 2015 avec l'annonce de la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA, le climat a été tendu, certains partis politiques et certaines organisations de la société civile ont contesté cette candidature estimant qu'elle viole la Constitution burundaise et les Accords de paix et de réconciliation signés à Arusha en 2000.

En conséquence, des manifestations ont éclaté et paralysé les activités de la Capitale de Bujumbura et de certaines communes de l'Intérieur du Pays. Cette situation a été aggravée par la tentative de coup d'Etat du 13 mai 2015 qui a causé beaucoup de dégâts humains et matériels.

Malgré cette situation, PARCEM est parvenue à poursuivre tant bien que mal son programme d'activités dans les provinces de Bubanza, Muramvya, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Kirundo, Ruyigi, Rutana, Bururi, Rumonge, Makamba et la Mairie de Bujumbura. Cependant, certaines des activités qui étaient prévues à Bujumbura ont été réorientées suite à la situation sécuritaire. L'allure de travail a été malheureusement interrompue par les mesures de fermeture des comptes et de suspension provisoire des activités de PARCEM, prises le 20/11/2015 et 23/11/2015 respectivement par le Procureur Général de la République et par le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique à travers l'Ordonnance

Ministérielle n°530/1597 du 23/11/2015. Cette mesure a aussi touché treize autres organisations de la société civile.

Dans le présent rapport, il s'agit de présenter succinctement les activités qui ont pu être réalisées suivant les axes prévus par le Plan Stratégique 2014-2018 de PARCEM et suivant aussi les conventions des partenaires. Ces derniers sont 11.11.11, NED, FMDH, Counter Part International, Projet OSCAR.

Les principaux axes qui constituent le présent rapport sont :

- L'éradication de la corruption et des malversations économiques
- La promotion de la citoyenneté active et responsable en matière de suivi budgétaire
- Renforcement de la culture du leadership au niveau local et central
- La promotion de l'Etat de droit et des valeurs démocratiques

CHAP I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

A. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISATION

- Dénomination exacte de l'Organisation : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
- Sigle en abrégé : PARCEM
- Nom de la personne de contact : NDIKUMANA Faustin
- Fonctions : Représentant Légal
- Adresse du siège physique de l'organisation : Bujumbura, Avenue MAYUGI, N°28

Immeuble Ouest de Kumugumya, Ière Etage

- Adresse postale : 2812 Bujumbura Burundi
- Adresse électronique : parcem@yahoo.fr
- Adresse téléphonique : +257 22 27 73 50(bureau)
+257 79 975 835 (Mobile)

- Antennes de l'Organisation à l'intérieur du pays : Au niveau des provinces Kayanza, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Cankuzo, Ruyigi, Rutana, Gitega, Muramvya, Bubanza, Bururi, Makamba, Rumonge, et Bujumbura Mairie.
- Date de création : 18 / 03 / 2007
- Ordonnance d'agrément : O.M. n° 530/119 du 20/01/09

B. PRESENTATION DE PARCEM « THINK TANK » BURUNDAIS

1. Vision du PARCEM

Une société redressée, consciente et épanouie dépourvue de tous comportements, mentalités, tares sociales qui ankylosent toute société dans sa marche vers le développement.

2. Mission du PARCEM

Façonner le citoyen burundais par un message fort et actions concrètes en le transformant en un véritable acteur du développement.

3. Objectifs de PARCEM

- 1° Conscientiser le citoyen burundais à changer de mentalité et l'inciter à adopter des valeurs positives.
- 2° Renforcer les capacités et les compétences des acteurs du développement.
- 3° Promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption
- 4° Appuyer et encadrer les acteurs du développement.
- 5° Mener un plaidoyer fort pour l'initiation et la mise en œuvre des meilleures réformes et choix stratégiques.

4. Atouts

- a) PARCEM est un groupement d'intellectuels multidisciplinaires épris par la volonté de donner leur pierre à l'édifice d'une société épanouie
- b) PARCEM a une branche constituée d'experts au sein de PARCEM CONSULTING, une société d'études économiques et sociales, de renforcement de capacités et d'analyse en bonne gouvernance et de conseils en gestion des affaires. Son intervention est multidisciplinaire.
- c) PARCEM a une antenne agréée en Europe, basée à Londres
- d) Partenariat avec les organisations nationales et internationales

5. Domaine d'intervention

PARCEM intervient d'une manière transversale dans tous les secteurs :

- Politiques
- Economiques
- Sociaux
- Culturels

6. Devise

- Excellence
- Assiduité
- Intégrité

CHAP II. ACTIVITES REALISEES

I. CONTRIBUTION A L'ERADICATION DE LA CORRUPTION ET DES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

1. Investigation sur les actes soupçonnés de corruption et des infractions connexes dénoncés.

PARCEM réalise des investigations à travers son Service d'écoute, d'investigations, de dénonciation et de suivi (SEIDS). Au cours de l'année 2015, ce volet a été particulièrement entravé par la crise politique liée aux élections. Les points focaux qui récoltent des informations sur terrain ne sont pas parvenus à bien le faire. Néanmoins, quelques investigations ont été menées.

A titre d'exemple, PARCEM a fait des investigations sur le marché n°AAONr177pro-SEC-EAU SETEMU/AON/T2010 relatif à l'assainissement de la ville de Gitega. Après l'exécution du marché, l'Entreprise PFC a adressé une demande d'un montant compris entre BIF 1.888.282.772 et BIF3.407.891.053 dans un document intitulé Impact de la hausse des prix du carburant sur le marché d'assainissement de la Ville de Gitega. C'est-à-dire que suite à cette hausse des prix du carburant, l'entreprise réclame un montant de 1 519 608 281 Frbu de plus que le montant du contrat (1.888.282.772frbu).

Pourtant, la Direction Générale des SETEMU avait évoqué l'article 13.8 relatifs à l'ajustement pour changement dans les coûts des Cahiers des Clauses Administratives Générales et Particulières (CCAP) et qui font parties intégrantes du contrat d'assainissement de la Ville de Gitega qui stipule que « **les prix sont fixes et non révisables et ne seront pas soumis à un ajustement** ».

PARCEM a alors adressé au Deuxième Vice-Président de la République, une correspondance pour lui demander de sursoir au processus de paiement dans ce

marché afin d'éviter de payer un montant indu qui causerait à l'Etat un préjudice énorme. La Brigade Spéciale s'est saisie du dossier.

2. Faire le suivi et plaidoyer pour la mise en application de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (SNBGLC).

Comme la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption comportent plusieurs axes, PARCEM avait choisi de se limiter à analyser l'état de la mise en application des recommandations de différentes retraites gouvernementales et les différents états généraux.

Suite au contexte électoral et la crise qui a suivi, le suivi s'est fait à travers les contacts avec les hautes autorités ainsi que les réunions techniques de travail. En dates du 11, 17 et 23 septembre 2015, PARCEM a participé dans les réunions du Groupe Technique de Travail /CPIA sur la Transparence, la corruption et la responsabilité administrative. Il s'agit des groupes de travail mis en place par la Deuxième Vice-Présidence de la République à la suite des deux retraites gouvernementaux de Gitega puis de Ngozi. PARCEM est donc membre du Groupe de travail susmentionné. Dans ces réunions, le plaidoyer de PARCEM s'articule sur la mise en place d'une loi efficace de lutte contre la corruption et les infractions connexes, l'adoption d'une loi sur la déclaration des patrimoines, l'élaboration d'un manuel de procédure sur la déclaration des biens, l'adoption d'une loi sur la protection des Dénonciateurs et des Témoins, l'adhésion du Burundi à l'ITIE, l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information publique. Tous les représentants des institutions publiques membres des Groupes de Travail sont d'accord sur la nécessité et l'importance de tous ces éléments. Cela a aussi l'avantage que la note dans l'Evaluation CPIA de la Banque Mondiale l'augmente. C'est ainsi que tous ont été retenus dans la matrice consolidée.

En dates du 18-19 novembre 2015, PARCEM a participé dans la validation de la matrice consolidée du suivi des indicateurs CPIA (des actions prioritaires 2015-2016). Chaque fois PARCEM veillait à ce que les mécanismes de transparence et de lutte contre la corruption soient consignés dans ces prévisions. Tous les éléments de plaidoyer ci haut cités ont été retenus dans les prévisions de 2016. Pour ce qui est de l'amélioration de la loi anticorruption, le document technique de mise en place d'un cadre légal efficace de lutte contre la corruption se trouve actuellement dans le Secrétariat Général du Gouvernement.

3. Collecte de documentations

Afin de mener des analyses de qualité, PARCEM doit mettre à jour son système de collecte de données et de documentations. Au cours de l'année 2015, de nouvelles documentations ont été cherchées :

- Budget général de l'Etat pour l'année 2015
- TOFE (tableau des opérations financières de l'Etat) pour Janvier 2015
- Les différentes variations du prix de carburant depuis Janvier 2015. Le prix du carburant est discuté mensuellement par les autorités compétentes et apparaissent ainsi dans un document « structure du carburant » chaque mi mois.
- Document intitulé « enquête sur les conditions de vie des ménages 2014 » dont les résultats provisoires ont été présentés le 16 décembre 2014.
- Evaluation conjointe de l'aide budgétaire au Burundi (2005-2013) : Cette évaluation a été présentée dans l'atelier de dissémination en février 2015 et a été dirigée par une équipe de l'Union Européenne. Etaient présents: les représentants des corps diplomatiques accrédités au Burundi, les représentants des différentes ministères et institutions publiques, les représentants de la société civile dont PARCEM, etc.
- Rapport d'exécution budgétaire pour l'exercice 2014

- Nouveau manuel de protection pour les défenseurs des droits de l'homme. C'est un document qui a été distribué à tous les défenseurs des droits humains au cours d'une formation à leur intention. Cette formation a été organisée en janvier 2015 par East and Horn of Human Rights Defenders Project
- Les PCDC (Plan Communal de Développement Communautaire) des communes de la Province Kayanza où PARCEM intervient ont été collectés.
- PARCEM a gardé son abonnement sur les journaux tels que le Journal IWACU, le Renouveau du Burundi, Net Presse, Jeune Afrique, qui ont été régulièrement exploités.

Au mois d'octobre, PARCEM a effectué une enquête sur les indicateurs socioéconomiques du pays surtout pour analyser la situation à partir de la crise politique qui secoue le pays actuellement. Son rapport constitue un outil de plaidoyer aux autorités du pays pour changer de situation qui s'est démontrée alarmante.

Ces documents collectés ont permis à PARCEM de sortir des analyses politico économique de la situation actuelle de crise sous forme de livret de poche ou de déclarations.

La contrainte majeure a été que plusieurs documents liés en grande partie à l'exécution du budget de l'Etat pour l'année 2015 (c'est-à-dire, depuis Février 2015) n'ont pas été produits. La raison avancée par les responsables est liée à la crise qui a secoué le pays au cours de ces derniers mois. D'autre part, la documentation a, depuis le début des manifestations, été rendue difficile grâce à l'accès limité dans certaines institutions comme la BRB.

Exemple des documents qui n'ont pas été disponibles:

- TOFE (Février à juin 2015 et même après)
- Les Rapports trimestriels d'exécution budgétaire 2015.

4. Activités de formation et de sensibilisation

Renforcement des capacités des points focaux de PARCEM

PARCEM a Organisé des journées d'échange de renforcement des capacités avec les points focaux communaux réunis dans chacune des 3 provinces Ngozi, Kayanza et Gitega.

Notons que ces ateliers avaient l'objectif de renforcer les capacités des points focaux communaux dans la collecte des données. Il s'est avéré important de les orienter sur les notions préliminaires et valeurs fondamentales de PARCEM et sur la mission qui leur est assignée ainsi que la bonne collaboration avec les autorités locales administratives et policières. Ces activités ont été organisées à chaque chef-lieu de province et les points focaux communaux se rencontraient au chef-lieu de la province concernée. Le dernier était prévu au mois de Décembre à Rutana mais l'ordonnance ministérielle de suspension des activités a fait que celui-ci soit suspendu par conséquent.

Dans le même volet, des descentes de mise sur pied des équipes des points focaux ont été organisées là où PARCEM n'en avait pas encore comme à Karuzi (9) le 20 aout, dans les communes de Bujumbura Mairie (13) le 07 septembre, à Ruyigi (9 points focaux) le 15 novembre, à Cankuzo (7) le 16 novembre, à Bubanza (8) le 18 novembre. Chaque équipe devait être constituée en considération des critères ethniques et genre. Autres critères tenus en compte sont les valeurs positives de leadership, le dynamisme et la preuve de retenu dans les secousses politique.

A chaque fois, une séance avec l'administration pour signe de collaboration devait être organisée pour présenter officiellement les lettres de désignation des points focaux.

II. CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE EN MATIERE DE SUIVI BUDGETAIRE

Dans le cadre du projet d'Appui à la décentralisation phase IV (PAD IV), des sessions de sensibilisation ont été réalisées dans les communes de la province Kayanza respectivement en date du 03 et 04 septembre 2015 dans les communes Gatara et Kabarore, du 10 au 11 septembre 2015 dans les communes Gahombo et Muruta. Les sensibilisations ont continué dans les communes Muhanga, Matongo, Rango et le Butaganzwa. La commune de Kayanza a été la seule à ne pas être sensibilisée suite aux mesures de suspension.

L'objet de ces sessions était de sensibiliser la population de toutes ces communes en général et les commerçants contribuables en particulier sur le rôle et l'importance de payer l'impôt et les taxes. C'est ainsi alors que, le choix des lieux de travail portait en grande partie sur des lieux publics en majorité fréquentés par les commerçants. Dans la plupart de ces communes, les sessions se sont déroulées près des marchés communaux pour celles qui en possèdent, ou près des petits centres commerciaux pour les communes n'ayant pas les marchés communaux.

Dans toutes ces communes, la préparation des sessions ainsi que les invitations étaient faites en étroite collaboration avec l'Administration communale. Au moment du déroulement, la présence des autorités communales (Administrateurs communaux ou leurs délégués) dans les sessions de

sensibilisations était respectée. En effet, l'administrateur avait une partie de l'exposé qu'il présentait.

Le contenu de toutes les sessions de sensibilisation était le même dans toutes les communes:

La Sensibilisation sur la citoyenneté fiscale : Qu'est-ce qu'est l'impôt, son rôle et pourquoi on paie l'impôt ; Les types d'impôt ; Les contraintes dans le paiement des impôts ; La Redevabilité ; Appel à la population à payer l'impôt.

Dans la conclusion, l'animateur insistait sur un appel vibrant à la population d'être fier de payer l'impôt mais en revanche, de toujours suivre de près ce qui est en train d'être réalisé dans sa commune, d'être également impliqué dans la réalisation des projets communaux.

Aux administratifs et aux percepteurs d'impôts, l'animateur insistait sur le fait d'être transparent, de gérer rationnellement l'impôt et d'impliquer la population en les informant et en trouvant des solutions aux problèmes d'injustice fiscale.

Les animateurs insistent aussi sur :

- **Le rôle de l'impôt dans la réalisation des PCDC**

Pour montrer le rôle de l'impôt dans le développement communal, l'animateur l'a illustré à l'aide de la réalisation du Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC). Ce document contient les principaux projets de développement issus des avis de la population communale.

La réalisation de ces projets nécessite non seulement la contribution de la population à travers leurs différents apports mais aussi la contribution communale perçue sur les impôts et taxes communales mais également, la contribution des différents partenaires techniques et financiers.

- **L'importance de payer l'impôt au niveau communal**

Cette présentation était fait par un administrateur communal ou son délégué (Conseiller Technique au Développement généralement ou Conseiller chargé des Affaires Sociales). Au cours de leurs présentations, les différentes autorités des différentes communes sont revenues sur le niveau des taxes et impôts au niveau de la commune. La grande partie des taxes payées servent en grande partie aux fonctionnements de la commune (salaires et autres), le reste qui est alloué aux investissements n'intervient que pour réhabilitation ou réparation de certains des infrastructures.

Dans chaque commune, les représentants de l'Administration ont eu l'occasion de remercier la population pour leurs contributions dans le développement communautaire et les ont invités à payer l'impôt.

Néanmoins, dans toutes les communes, les administratifs ont signalé la présence de certains défis dans la perception de l'impôt :

- L'usage de la force dans la perception de l'impôt ;
- Les contribuables qui ne sont pas conscients du rôle de l'impôt ;
- Le détournement par certains percepteurs ;
- L'insuffisance des ressources communales

III. CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DE LA CULTURE DU LEADERSHIP AU NIVEAU LOCAL ET CENTRAL

PARCEM a organisé des séances de formation sensibilisation en leadership responsable et bonne gouvernance locale, c'était une formation de deux jours regroupant 40 jeunes de différentes catégories dans chaque commune et le recyclage pour une journée regroupant les mêmes jeunes que dans la formation en leadership responsable et bonne gouvernance locale.

Formation en leadership responsable et bonne gouvernance locale de 120 jeunes des communes commune Gatara, Muhanga et Ruhororo en Septembre – Octobre 2015

En Octobre – Novembre, elle a organisé des Recyclages sur leadership responsable et bonne gouvernance locale en faveur des même 120 jeunes des mêmes communes.

Les matières apprises ont été :

- la notion de la bonne gouvernance au niveau national,
- La bonne gouvernance au niveau communal,
- Manuel de procédure administratif et financier au niveau local,
- les qualités (caractéristiques) d'un bon leader entre autres : Équilibré et enraciné, Conscient des défis qui se présentent et attentif, Crée des solutions, Analyse des faits, Évalue le risque, Construit la cohésion, Motive les gens, Réalise des résultats, le vrai leader évolue, le vrai leader assume ses faiblesses
- les principaux projets de développement au niveau communal (Cfr PCDC Gatara et PCDC Ruhororo=Plan Communal de Développement Communautaire) ;
- Emission « NINDE » montrant le leadership responsable et bonne gouvernance locale ;

Les difficultés rencontrées sont:

- Sujets intéressants mais avec un temps limité. Les participants souhaitent que ce genre de formation puisse se dérouler pendant au moins 5 jours successifs ;

- A Ruhororo, les participants faisaient de nombreux kilomètres pour rejoindre le lieu de la formation entraînant ainsi certains retards ;
- Une grande partie de la population ignore encore ce qui est de la planification des projets communaux de développement ;
- La non-implication effective de la population dans la planification des projets de développement ;
- Une faible capacité de l'administration pour capitaliser les critiques issus de la population ;
- Le politique prime sur le développement.

Les bonnes pratiques qui ont facilité le succès sont :

- Implication de l'administration locale dans la préparation et l'exécution des activités ;
- Bonne collaboration avec l'administration locale;
- La participation était de tous genres, tous âges et toutes ethnies ;
- Changement de comportement et idéologies pour certaines autorités locales ;
- A Ruhororo, au cours de la deuxième journée de formation, les administratifs ont promis d'impliquer la jeunesse dans les affaires communales. Ils ont également promis de les inviter dans toutes les activités (réunions pour prendre compte les besoins de la jeunesse) ;
- A Gatara comme à Ruhororo, les participants se sont convenus qu'ils vont former un comité de leaders pour pouvoir faire le suivi de la bonne gouvernance et le suivi budgétaire au niveau communal (un Comité Consultatif Citoyen-CCC)
- Création du CCC=Comité Consultatif Citoyen pour le suivi de la bonne gouvernance et suivi budgétaire au niveau communal ;
- L'administrateur communal de Muhanga a promis de collaborer étroitement avec le CCC=Comité Consultatif Citoyen ;

- L'administrateur a promis de revisiter la programmation des réunions pour faciliter la participation de tous ;
- Appropriation de la jeunesse des principes de la bonne gouvernance et de leadership ;
- Prendre connaissance des principaux projets communaux de développement par la population de la commune ;
- Le curé de la paroisse Ruhororo a promis de véhiculer le message tiré de ces formations à travers différentes homélies à l'endroit de la jeunesse.

Les engagements pris par les jeunes sont :

- Ils se sont engagés à participer dans des réunions de planification du développement communal ;
- Ils se sont engagés à la citoyenneté en dénonçant les abus des pouvoirs public ;
- Ils se sont engagés à faire un suivi budgétaire et de la bonne gouvernance communale ;

Les administratifs à leur tour, se sont engagés à travailler dans la transparence en étroite collaboration avec l'administration locale.

IV. CONTRIBUTION A LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT ET DES VALEURS DEMOCRATIQUES

1. CONSOLIDATION DE LA PAIX EN PERIODE ELECTORALE 2015 ET DE CRISE POLITIQUE

PARCEM devait exécuter un projet intitulé « Jeunesse engagée pour la consolidation de la paix au Burundi ». C'est un projet qui avait été initié tenant compte de la période des élections qui pouvait désorienter les jeunes. Il fallait les encourager à maintenir la paix dans la période électorale.

La situation a été très difficile surtout dans la capitale de Bujumbura depuis le 26 avril 2015. PARCEM a été très perturbée dans la mise en œuvre de son programme. Néanmoins, à partir du mois de juin 2015, elle a essayé de continuer cette activité de consolidation de la paix par les jeunes. C'était à point nommé car justement, il fallait lutter pour la paix car elle était fragile.

La mission de PARCEM était donc de mettre les jeunes devant leur responsabilité avant, pendant et après les élections 2015.

En étroite collaboration avec les administrateurs des communes concernées, 62 sessions de sensibilisation des jeunes à risques sur la consolidation de la paix ont été organisées dans quatre communes dont Gatara, Muhanga, Ruhororo et Buhiga;

L'illustration par des photos lors des sensibilisations :





10 sessions de dialogue, 1 journée culturelle et 1 compétition sportive pour la paix ont été organisées dans chacune des mêmes quatre communes.

Ex. Photos pour les journées culturelles (concerts musicaux):





Compétition sportive pour la paix :



Compétiteurs avant la course



Les compétiteurs après la course

2. DROITS DE L'HOMME

1) Les procédures d'arrestation dans les communes de MURAMVYA

- a) Visite dans les milieux carcéraux (cachots communaux et prison centrale de Muramvya)

Dans le cadre d'un monitoring du respect des procédures d'arrestations, une Descente sur terrain dans les cachots communaux et tribunaux de résidence de Muramvya a été organisée.

En date du 20 au 21 avril 2015, PARCEM a, par le truchement de ses points focaux, diligenté une enquête dans les cachots de cinq communes de la province MURAMVYA (commune kiganda, Mbuye, Muramvya, Rutegama et Bukeye) pour s'enquérir de l'état du respect des procédures légales d'arrestation et de la situation des conditions carcérales par rapport à la dernière enquête (31 Octobre 2013). L'objectif était d'évaluer le suivi des recommandations issues de l'atelier du mois de Novembre 2014 ainsi que de se documenter sur l'état de collaboration entre les intervenants de la chaîne pénale et l'administration. Cette visite s'organise conjointement avec les responsables administratives, policières et judiciaires. Toutefois, méthodologiquement, avec l'autorisation de ces dernières, PARCEM pouvait faire des descentes surprises.

Les points focaux ont saisi de cette opportunité pour faire le classement des communes par rapport au suivi des recommandations issues de l'atelier du 18/11/2014 en matière du respect des procédures légales d'arrestations en tenant compte des critères bien précis.

Les communes ont été classées comme suit :

Place/Commune	Critères de classement des communes par ordre de mérite										Points obtenus/20	
	Dépassement des délais	Moment de l'arrestation	Capacité de qualification des infractions	franchise	Existence des témoins à l'arrestation	Interrogatoire déjà fait	Arrestation par une autorité compétente	Existence d'un document permettant l'arrestation avec motifs	Pouvons-nous consulter quelques pièces du dossier ?	Hygiène et condition de rétention		%
1 ^{ère} . RUTEGAMA	2	2	2	2	2	2	2	2	2	00	18	90
2 ^{ème} . BUKEYE	2	2	2	2	2	2	2	2	00	00	16	80
3 ^{ème} . KIGANDA	2	2	2	2	2	2	2	2	00	00	16	80
4 ^{ème} . MBUYE	2	2	2	2	2	00	00	2	00	2	14	70
5 ^{ème} . MURAMVYA	00	2	00	2	2	2	2	2	00	2	14	70

Le constat a été que Certaines communes ont connu une avancée significative. La raison majeure c'est que les visites régulières et non averties de PARCEM dans les cachots ont suscité certains changements de comportement positif comme la bonne collaboration entre les administratifs et les OPJ (Administrateurs Communaux et chefs de postes). Les retenus interviewé sur place lors de la visite ont témoigné.

b) Organisation d'un atelier d'échange et de validation du 23 /6/2015.

Traditionnellement, chaque fois après les visites des cachots, PARCEM élabore un rapport qu'elle soumet à la discussion de tous les intervenants, administration (province, commune, tribunaux), police (PJ & PSI et parquet), les organisations de la société civile locales.

Tous ceux-là se sont rencontrés dans un atelier appelé « *de renforcement et d'échange d'expériences en matière de respect des procédures légales d'arrestation et des droits humains.* »

L'atelier devait porter sur l'échange et l'évaluation des recommandations sur le respect des procédures légales d'arrestation à Muramvya dans un atelier qui a été organisé le 23 /6/2015 à l'intention de tous les concernés. L'objectif de l'atelier était de recueillir les résultats d'un travail de documentation réalisé par les points focaux de Muramvya sur les cas d'arrestation, mesurer le niveau de prise en compte des recommandations récemment émises par PARCEM lors de l'atelier du 18/11/2014 par l'autorité locale administrative et policière ainsi que de discuter sur le classement des communes en matière de respect des procédures légales d'arrestation et de valider le rapport . Pour les autorités provinciales et communales, ces ateliers constituent de bonnes occasions car elles permettent de renforcer les capacités et de relever les points forts et les points faibles dans le but de proposer les voies de redressement, c'est aussi une occasion d'échanger les expériences.

2) Renforcer le leadership féminin en milieu rural en droits socio-économiques.

Dans le cadre de renforcer le leadership féminin en milieu rural, PARCEM a pris l'engagement de collaborer avec les femmes leaders des associations féminines en gardant la province de Bujumbura rural comme groupe cible.

Ayant constaté que le manque de leadership est un défi important qui entrave le fonctionnement des associations, c'est alors que PARCEM a ciblé 3 3

associations des femmes de Bujumbura rural se trouvant dans les 11 communes (Mutimbuzi, Kanyosha, Bugarama, Muhuta, Kabezi, Mukike, Isare, Nyabiraba, Mutambu, Mubimbi et Mugongo-manga) de cette province et a entamé des séances de formations et de sensibilisations à l'endroit de ces femmes leaders sur différentes thématiques ; l'on citera notamment l'atelier de formation du 24/11/2014 sur l'accès au crédit agricole .

Dans cette même visée et dans l'optique de les accompagner dans la gestion organisationnelle de leurs associations et en vue de les permettre de diversifier leurs connaissances, PARCEM a organisé un atelier d'échange d'expérience et de renforcement des capacités.



Une vue de femmes leaders des associations féminines en échange d'expérience.

C'est ainsi qu'en date du 19/11/2015, PARCEM a organisé un atelier d'échange d'expérience et de renforcement des capacités des femmes leaders des associations féminines de Bujumbura Rural. L'objectif de cet atelier était l'échange d'expérience entre ces femmes leaders, connaître les difficultés

rencontrées ainsi que le renforcement des capacités dans la gestion organisationnelle des Asbls.

Cet atelier a rassemblé 35 femmes leaders des organisations féminines se trouvant dans les 11 communes de cette province (commune Mutimbuzi, Kanyosha, Bugarama, Muhuta, Kabezi, Mukike, Isare, Nyabiraba , Mutambu, Mubimbi et Mugongo-manga) . L'atelier a permis à ces femmes leaders de se faire connaître et de connaître le fonctionnement des autres associations d'où le moment d'échanger d'expérience.

3) Elaboration d'une fiche signalétique des organisations féminines de Bujumbura Rural.

Les participants ont eu l'occasion de se faire connaître et de connaître la gestion organisationnelle des autres associations. A travers cette fiche, il est possible de remarquer les limites ou les faiblesses d'une organisation, ce qui donne une idée d'orientation sur le renforcement des capacités.

La fiche signalétique fait ressortir d'importantes informations comme :

Le statut juridique d'une organisation c.à.d. si elle est agréée ou pas ou bien qu'elle a une autorisation de la commune ;

- La commune d'implantation de chaque l'association et son champ d'activités ;
- La mission principale ainsi que les objectifs de chaque association ;
- Le domaine d'intervention de l'association
- Type des activités effectuées dans l'association,
- Le nombre de membres de l'association
- Si l'association a un organe de contrôle ;

- Si l'association dispose de certains documents administratifs à savoir : le statut des Asbls, le règlement d'ordre intérieur ainsi que le manuel de procédures administratives et financières ;
- Si l'association planifie annuellement ses activités ;
- Si l'association établit régulièrement les rapports narratifs et financiers ;
- Si la rédaction des procès-verbaux lors de tenue des réunions se respecte ;
- Les documents comptables qui sont à la disposition de l'association comme par exemple les livre caisses et banques ;
- Si l'organisation dispose d'un bureau appropriée ainsi que la personne de contact
- Le budget annuel alloué à l'association est régulièrement estimé
- Les différents partenaires techniques et financiers de l'association
- Type d'épargne de l'association, si l'épargne se fait à la micro finance, à la banque ou autres;
- Si l'association a déjà reçu un crédit bancaire ou pas.

Il était alors demandé à chaque participant de répondre à toutes ces questions qui ont permis au formateur de connaître les difficultés rencontrées dans la gestion des Asbls et aux participants de s'autoévaluer mais également de connaître fonctionnement des autres associations.

Le renforcement des capacités qui a suivi a tenu donc compte des lacunes constatées dans la fiche signalétique de chaque organisation qu'elles venaient de remplir elles-mêmes. Signalons également que les invités ont tous répondu présents.

CONCLUSION

Quoi que l'année 2015 ait été particulière, PARCEM a pu réaliser certaines activités. Elle a dû modifier les unes pour les adapter au contexte, d'autres aux lieux d'exécution possibles, d'autres encore ont été obligées d'être transformées ou abandonnées.

La période de rapport a été limitée du 1^{er} janvier au 20 novembre 2015, date à laquelle les mesures de fermeture des comptes bancaires sont intervenues.

Tenant compte du contexte politico-social qui a caractérisé l'année, PARCEM se félicite de ses quelques réalisations.
